

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 44 Ont participé au vote : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 05 décembre 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le DOUZE DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Village d'entreprises INICI</p> <p style="text-align: center;">Tarifs 2025</p> <p>N° d'Ordre : 287-24</p> <p>Classification @ctes : 7.10 Divers</p> <p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Aude VIVES, Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Yves DELCOR, Etienne TURRA a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Thérèse GOBERT FORGAS, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, Raphaël VIGIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Claude SIRE a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean SERVAT, Serge BOYER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

PROPOSE au Conseil de valider la tarification pour le village d'entreprises INICI après avis de la Commission Finances.

DONNE lecture des tarifs, comme suit :

TARIFICATION VILLAGE ENTREPRISE		2025
TARIFICATION DES ATELIERS	REDEVANCE DE BASE : GRAND ATELIER N°1 DE 168 M ²	780 € HT/MOIS HORS CHARGES
TARIFICATION DES ATELIERS	REDEVANCE DE BASE : PETITS ATELIER N°2 et 3 DE 128 M ²	645 € HT/ MOIS HORS CHARGES
	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES : BUREAU SIMPLE DE 15 M ²	<u>Année 1 : 150 €/HT mois</u> <u>Année 2 : 225 €/HT mois</u> <u>Année 3 : 300 €/HT mois</u>
	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES : BUREAU SIMPLE DE 21 M ²	<u>Année 1 : 210 €/HT mois</u> <u>Année 2 : 315 €/HT mois</u> <u>Année 3 : 420 €/HT mois</u>
	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES : BUREAU DOUBLE DE 21M ² - 2 ENTREPRISES	<u>Année 1 : 180 € HT/mois PAR BUREAU soit 90€ HT/mois par entreprise</u> <u>Année 2 : 270 € HT/mois PAR BUREAU soit 135€ HT/mois par entreprise</u> <u>Année 3 : 360€ HT/mois PAR BUREAU soit 180€ HT/mois par entreprise</u>
TARIFICATION DES BUREAUX		<u>Bureau 15 m²</u> 20€ HT/j. 80€ HT/semaine 330 € HT/mois
	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES : BUREAU (entreprises non conventionnées)	<u>Bureau 21 m²</u> 30€ HT/j. 130€ HT/semaine 540 € HT/mois
		<u>Bureau 21 m² à 2 entreprises</u> 15€ HT/j. 65 HT/semaine 270 € HT/mois
TARIFICATION SALLE DE REUNION	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES SALLE DE REUNION (entreprises non conventionnées / occupation temporaire) :	10€ HT/h. 35€ HT/1/2 journée 60€ HT /j.

DEMANDE au Conseil Communautaire de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de son Président, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider, à compter du 01/01/2025, les tarifs pour le Village d'entreprises INICI tels que présentés par son Président.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président et le Vice-Président pour signer toutes les pièces utiles concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 18 décembre 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

